



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Budget Primitif 2019 - Ville**

DE20190327\_8

Conseil municipal du 27 mars 2019

Rapporteur :  
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le  
Affichée le 1 avril 2019

01 AVR. 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 mars 2019

**Membres présents** :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

**Etaient absent(e)s** :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

**Ont donné procuration** :

- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Valérie DUBOIS
- Mme Cécile MACULA à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Samantha BOURGOGNE à M. Guillaume CHUPIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Arnaud JUIN à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
La Responsable du service  
Assemblées  
Catherine ALLARD

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique DE MAILLARD

## DOSSIERS PRIORITAIRES

### Budget Primitif 2019 - Ville

Finances/budget  
id : 2584

Conseil municipal  
27 mars 2019

8

Rapporteur : Vincent YOU

Le budget primitif 2019, soumis à votre approbation, a été élaboré conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du conseil municipal du 6 mars 2019.

Il est équilibré, en dépenses et en recettes, à la somme de 131 096 668,64 € avec la répartition suivante :

- Section de fonctionnement : 77 746 015,12 €
- Section d'investissement : 53 350 653,52 €.

Ce budget est établi avec la reprise des restes à réaliser et résultats de l'exercice 2018 constatés au compte administratif.

Les crédits nouveaux sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement pour la section d'investissement.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

##### DEPENSES

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
011	Charges à caractère général	14 125 103,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 480 700,00
014	Atténuations de produits	18 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10 368 102,00
66	Charges financières	1 777 806,50
67	Charges exceptionnelles	40 200,00
022	Dépenses imprévues	274 000,00
023	Virement à la section d'investissement	7 805 865,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 856 238,29
Total		77 746 015,12

##### RECETTES

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
013	Atténuations de charges	244 000,00
70	Produits des services	5 321 763,00
73	Impôts et taxes	48 824 988,00
74	Dotations, subventions et participations	18 744 413,00
75	Autres produits de gestion courante	850 700,00
76	Produits financiers	103 463,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	364 265,00
Sous-total		74 458 592,00

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
Résultat reporté		3 287 423,12
Total des recettes		77 746 015,12

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

### DEPENSES

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	11 569 190,00
20	Immobilisations incorporelles	840 000,00
204	Subventions d'équipement versées	918 064,51
21	Immobilisations corporelles	2 714 843,00
23	Immobilisations en cours	7 011 372,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00
020	Dépenses imprévues	299 543,44
45	Opérations pour compte de tiers	100 000,00
Opérations d'équipement		
0996	Espaces publics secteur ouest	563 600,00
1022	Espaces publics secteur ouest 4 <sup>ème</sup> phase	498 872,55
1027	Aide communale à l'accession à la propriété	39 000,00
1036	Espaces publics secteur ouest 5 <sup>ème</sup> phase	30 000,00
1043	Multi-accueil Ma Campagne	197 352,69
1050	Réhabilitation gymnase salle des fêtes de Basseau	624 921,76
1052	Aménagement Espaces publics parvis cathédrale	50 000,00
1056	Tunnel de la Gâtine sécurisation	12 100 736,02
1058	Aménagement espaces publics Champ de Mars	800 000,00
1059	Murs peints	100 000,00
1060	Aménagement locaux voirie les Agriers	1 343 445,00
1061	Rue de Basseau aménagement	100 000,00
1062	Stade Léonide Lacroix réhabilitation	600 000,00
1063	Terrain de foot Lunesse	942 600,00
Total		41 444 540,97
Opérations d'ordre		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	364 265,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00
Sous-total dépenses réelles et opérations d'ordre		42 108 805,97
Résultat reporté		2 068 302,01
Restes à réaliser		9 173 545,54
Total des dépenses d'investissement		53 350 653,52

## RECETTES

Chapitres	Libellés chapitres	Montant
13	Subventions d'investissement	7 276 702,35
16	Emprunts et dettes assimilés	11 962 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 740 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 342 573,71
27	Autres immobilisations financières	30 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 038 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 805 865,33
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 856 238,29
041	Opérations patrimoniales	300 000,00
Sous-total		44 451 379,68
Restes à réaliser		8 899 273,84
Total des recettes d'investissement		53 350 653,52

Un rapport détaillé du budget est joint à la présente délibération soumise à votre approbation.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

- d'approuver le budget primitif 2019 de la Ville d'Angoulême
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

7 abstention(s) : M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Brigitte RICCI, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT,

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
27 mars 2019  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint

  
Pour le Maire,  
François ELIE  
Adjoint délégué  
aux Ressources Humaines  
Qualité du service public  
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

